



**PROJET ÉOLIEN DE LA NAULERIE**  
**PATRIMOINE PROTEGE**  
 (Aire d'étude éloignée)

**LEGENDE**

**Aires d'étude paysagère**

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée
- Limite de l'aire d'étude rapprochée (rayon d'environ 10km)
- Limite de l'aire d'étude immédiate (rayon d'environ 5km)

**Types de protection**

- Inscription
- Classement
- Protection au titre des sites (ponctuel)
- Protection au titre de sites (site étendu)
- Protection au titre des monuments historiques

**Contexte paysager**

- Edifice ou site de l'aire éloignée à faible enjeu
- Edifice ou site intégré dans un écrin paysager
- Edifice ou site disposant d'une ouverture orientée sur le paysage
- Edifice ou site en belvédère sur le paysage

**Visibilité dans le paysage**

- Edifice ou site peu visible dans le paysage
- Edifice ou site partiellement visible dans le paysage



**RÉSONANCE**  
 Urbanisme & Paysage®

Analyse du patrimoine protégé de l'aire éloignée :

Outre son statut (inscrit, classé ou autre), chaque édifice ou site est étudié selon plusieurs aspects :

L'échelle d'analyse précise les aires d'étude concernées ;

Les particularités et éléments protégés permettent notamment de préciser quelles parties de l'édifice bénéficient de la protection ;

- La **place dans le paysage** permet de savoir si des vues sont offertes depuis l'édifice ou le site. S'il est situé en belvédère, les vues seront larges, s'il est cerné de bois ou de coteaux, celles-ci seront fermées. L'ouverture visuelle sur le paysage depuis les éléments de patrimoine est analysée selon l'échelle de valeurs suivante :

Dans écran paysager	Entouré d'une trame végétale et/ou urbaine dense, l'élément ne présente pas d'ouverture sur le grand paysage.
Ouverture orientée	L'élément présente une ouverture sur le paysage, cadrée et dans une direction bien précise.
Abords dégagés	L'élément présente une ouverture sur le paysage plus étendue, dans plusieurs directions.
Site en belvédère	L'élément paysager présente une ouverture panoramique sur le paysage, allant parfois jusqu'à 360°

- La **visibilité dans le paysage** définit la **prégnance visuelle du monument ou du site**. S'il est repérable de loin, depuis des points de vue majeurs ou des axes de circulation importants, il sera facilement repérable et identifiable, si au contraire il n'est perceptible que depuis les abords proches, sa prégnance sur le territoire sera très réduite. La visibilité de l'élément protégé dans le paysage est mesurée selon les degrés suivants :

Non visible	L'élément protégé n'est pas discernable dans le paysage depuis l'espace public et accessible.
Peu visible	L'élément est uniquement visible depuis ses abords immédiats (depuis le pied de l'édifice ou à moins de 100 m).
Partiellement visible	L'élément est visible depuis les abords proches (jusqu'à 1 km)
Visible ou bien visible	L'élément se repère au moins une fois à plus de 1 Km et est souvent visible depuis plusieurs points de vue.
Très visible	L'élément se repère à plus de 1Km et constitue un point de repère prépondérant dans le paysage

- Ces **caractéristiques** principales conjuguées aux **données de fréquentation** (ouverture au public du site, fréquentation constatée, chiffres issus d'études quantitatives...) et à la **reconnaissance sociale** perçue de l'édifice/du site (perceptible au travers des publications locales, brochures touristiques, état d'entretien de l'édifice, évocations sur internet...) permettent de déterminer le **niveau d'enjeu** concernant l'édifice ou le site dans son rapport au territoire en général, ces enjeux ne concernent pas le rapport entre l'élément de patrimoine et la ZIP ;

« Enjeu » : Dans l'étude d'impact paysagère, c'est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations patrimoniales, paysagères et sociales ;

- Les **principales vues potentielles depuis ou sur l'élément protégé et orienté vers la ZIP** sont ensuite identifiées (les reliefs et les boisements faisant écran sont pris en compte) ;

- Enfin, le **croisement du niveau d'enjeu** concernant le patrimoine **et de ses relations de visibilité** potentielles avec la ZIP permet de **définir le niveau de sensibilité** de l'édifice ou du site vis-à-vis de la ZIP ;

« **Sensibilité** » : la sensibilité représente ici **l'aptitude d'un élément environnemental à réagir face à une modification du milieu en général**. Les niveaux de sensibilité définis n'apportent **aucun jugement de valeur sur le paysage**. Ils n'ont d'autre utilité que de **permettre une comparaison et une hiérarchisation selon des critères objectifs issus de l'analyse descriptive** tels que l'ouverture du paysage, la structure du relief environnant, la fréquentation publique des lieux, ou la présence d'éléments remarquables.

Désignation des éléments protégés						Analyse du patrimoine			Vue en direction de la ZIP depuis l'édifice (ou de la zone protégée) ou un point de mise en scène de l'édifice	Sensibilités
Repère	Nom	Statut	Commune	Distance approximative du patrimoine vis-à-vis de la ZIP (km)	Aire d'étude concernée	Place dans paysage	Visibilité dans le paysage	Enjeu		covisibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif de l'aire d'étude éloignée ?
1	Château de Marconnay	Classé	Sanxay	0,8	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu moyen (restaurant, visites)	Vue depuis les étages du château et depuis les parties dégagées du domaine	Sensibilité forte
2	Eglise de Nesde	Inscrit	Benassay	4	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu très faible	Covisibilité sur les abords depuis la rue de l'ancienne école	Sensibilité faible ou peu marquante
3	Maison, ancien hôtel des abbesses de Sainte-Croix	Inscrit	Vasles	5,2	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
4	Logis du 17e siècle	Inscrit	Vasles	4,23	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	Vue éventuelle depuis les abords sur le chemin d'accès	Sensibilité faible ou peu marquante
5	Chapelle des Hospices dite de l'Aumonerie ou Chapelle Jean-Boucard	Classé	Ménigoute	3,38	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
6	Croix hosannière	Classé	Ménigoute	3,49	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu très faible	-	Sensibilité nulle
7	Ruines gallo-romaines d'Herbord	Classé	Sanxay	3,24	immédiate rapprochée éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu fort (édifice touristique)	Vue sur le projet depuis les gradins de l'amphithéâtre et depuis le parking	Sensibilité forte
8	Maisons	Inscrit	Sanxay	3,44	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
9	Eglise	Inscrit	Sanxay	3,8	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
10	Château de la Coincardière	Inscrit	Sanxay	2	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	Vue depuis les abords nord de la propriété	Sensibilité modérée
11	Eglise Saint-Martin	Classé	Curzay-sur-Vonne	6	rapprochée éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	Covisibilité depuis le bourg sur la route de Rouillé	Sensibilité faible ou peu marquante
12	Domaine de Curzay	Inscrit	Curzay-sur-Vonne	7,5	rapprochée éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu moyen (hôtel)	-	Sensibilité nulle
13	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Classé	Jazeneuil	9,5	rapprochée éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle

14	Maison du 15 <sup>e</sup> siècle	Classé	Jazeneuil	9,7	rapprochée éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
15	Château de la Cour	Inscrit	Jazeneuil	10	rapprochée éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
16	Ancienne commanderie des Hospitaliers	Inscrit/Classé	Lavausseau	7,5	rapprochée éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
17	Maison	Inscrit	Lavausseau	7,5	rapprochée éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
18	Château de la Sayette	Inscrit	Vasles	8	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
19	Groupe de six tumuli	Classé	Bougon	16,43	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu fort	-	Sensibilité nulle
20	Château médiéval	Inscrit	Lusignan	15	éloignée	Site en belvédère	Peu visible	Enjeu fort	Vue depuis le belvédère de la promenade de Blossac	Sensibilité faible ou peu marquante
21	Eglise Notre-Dame-et-Saint-Junien	Classé	Lusignan	14,4	éloignée	Site en belvédère	Partiellement visible	Enjeu moyen	Vue depuis le côté nord de l'église	Sensibilité faible ou peu marquante
22	Halles	Inscrit	Lusignan	14,75	éloignée	Dans écran bâti	Peu visible	Enjeu moyen	-	Sensibilité nulle
A	Chaos granitique de Gâtine Poitevine	Site Inscrit / Classé	Ménigoute	5	immédiate rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu très faible	Visibilité depuis la D58 en bordure sud du site	Sensibilité faible ou peu marquante
B	Étang des Châteliers	Site Inscrit	Chantecorps	8,5	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	Visibilité éventuelle depuis les D524 et D329 en bordure de site	Sensibilité très faible
C	Grotte des fées	Site Inscrit	Jazeneuil	8,5	rapprochée éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	-	Sensibilité nulle
D	Ravin du Puits d'Enfer	Site Classé	Exireuil	15,2	éloignée	Site en belvédère	Peu visible	Enjeu moyen (site touristique, belvédère aménagé)	-	Sensibilité nulle
E	Cirque de la Vonne	Site Inscrit	Lusignan	13,75	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Enjeu fort	-	Sensibilité nulle
F	Promenade de Blossac	Site Classé	Lusignan	15	éloignée	Site en belvédère	Peu visible	Enjeu fort	Vue depuis le site	Sensibilité faible ou peu marquante

## 3. ANALYSE PAYSAGÈRE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

### 3.1 LIMITES DE L'AIRE D'ÉTUDE PAYSAGÈRE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée constitue une deuxième aire d'étude qui doit permettre d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation, et de préservation de l'image patrimoniale du territoire.

Elle est établie en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères du territoire jouant en particulier le rôle de point haut topographique, sur un rayon de proximité entre 7 et 10 Km autour du site. Ici, les limites sont essentiellement fixées par la végétation, et notamment les boisements de taille notable jouant le rôle de masques visuels. Au nord, la limite est clairement définie par la vallée de l'Auxance.

### 3.2 UN PAYSAGE DE BOCAGE(S)

Le paysage de l'aire d'étude rapprochée se caractérise par une forte dominance du motif bocager qui, selon le socle géologique, varie dans sa composition. En effet, le territoire étant situé sur la zone de transition entre le Massif armoricain et les Bassins Aquitain et Parisien, et notamment le Seuil du Poitou, cela se traduit visuellement par une différenciation topographique. En effet, le secteur ouest (Gâtine de Parthenay) situé sur le Massif armoricain présente un relief très ondulé alors que les secteurs est et sud (Contreforts de la Gâtine, terres de Brandes, terres rouges bocagères) respectivement situés sur le seuil du Poitou et le Bassin Aquitain, présentent un relief très ample voire plat.

Sur le secteur au relief très marqué, la gâtine de Parthenay, le bocage se caractérise par une densité importante qui conditionne alors fortement les perceptions. Ainsi, le paysage se laisse découvrir petit à petit au gré d'ouvertures visuelles ponctuelles. Cette portion de territoire n'est que peu traversée par des axes routiers majeurs comme l'est le sud du territoire. Il s'agit principalement d'axes de dessertes et non de transit, dont la configuration est assez similaire sur l'ensemble de l'unité paysagère. En effet, que ce soit la D738, la D21 ou encore la D524, elles présentent une grande linéarité et constituent les axes de découvertes principaux du territoire. Ils alternent ainsi les passages en crêtes et dans les creux qu'ils intersectent souvent perpendiculairement. Les accotements sont très largement végétalisés, mais alternent les séquences très cloisonnées (haies hautes taillées) formant un effet de couloir visuel ou au contraire plus ouvert (haies basses) permettant au regard de glisser au loin, sur de profondeurs de champ dépendantes de la présence de collines. C'est d'ailleurs depuis ces dernières séquences qu'il est possible de disposer de vues lointaines, lorsque la route passe sur un point haut mettant ainsi en scène le paysage vallonné. En complément des haies, de nombreux bosquets et boisements viennent occuper les horizons et accentuer les courbures du relief en s'implantant sur les versants des vallées ou sur les croupes. Lorsqu'ils sont traversés, ils proposent une ambiance de sous-bois cadrant le regard dans l'axe de la voie. En période hivernale, l'absence de feuillage permet à la lumière de percer les houppiers pour apporter de la clarté là où en période de feuillaison, la lumière n'éclaire que peu la voie.

Outre la présence du réseau de haies et de bosquets, ce secteur présente une configuration très spécifique du relief et du réseau hydrographique : le plateau est creusé par un réseau dense et multiple de vallons coulant en tous sens, qui multiplie les occasions de scènes paysagères. Ces vallons présentent également de nombreux points d'eau relativement discrets dans le paysage, mais qui peut apporter, lorsqu'ils sont visibles, de la lumière au sein de cette dense végétation par le reflet du ciel et du soleil. Cette multiplication des plans d'eau justifie l'appellation de « château d'eau » pour le territoire de la gâtine.

À l'est, le relief s'atténue tout comme la densité bocagère. En effet, situé sur un socle calcaire, les sols plus profonds et plus plats ont facilité la mécanisation et donc l'agrandissement des parcelles par des remembrements successifs ouvrant progressivement le paysage jusqu'à atteindre celui observé aujourd'hui. Arrivant dans la continuité de la gâtine de Parthenay, ce paysage d'interface est en quelque sorte à mi-chemin entre les paysages de plaines céréalières et de bocage. Compte tenu de l'affaiblissement du relief, l'eau se traduit dans le paysage par les vallées seules. En effet, étant sur un socle poreux, l'eau s'infiltré dans le sol beaucoup plus facilement. Comme précédemment cette portion de territoire n'est que peu traversée par des axes majeurs. Il s'agit également d'axes de dessertes comme la D62 ou la D69. Ces axes routiers présentent une grande linéarité et se parent, de part et d'autre de la voie, de haies aux dimensions variables.



Paysage collinaire de la gâtine pouvant ouvrir des vues profondes, mais ponctuelles, sur le bocage depuis les crêtes



Axe routier cloisonné par les haies bordant la voie



Bocage résiduel et discontinu, non loin de Lavausseau